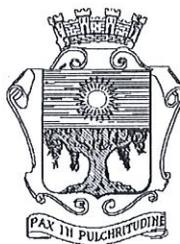


AR PREFECTURE

006-210600110-20201208-01-DE  
Reçu le 10/12/2020



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 8 DECEMBRE 2020  
A 18 heures 45 dans la salle André Compan  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER,

PROCURATIONS : Mme Sophie REID à Monsieur le Maire, M. Douglas MARTIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 25  
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 2 décembre 2020



## I- DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions municipales suivantes :

2020 – 34 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur, sis 5, rue de l'Hôtel de Ville à Nice, d'une convention portant sur la sous-occupation d'une partie des locaux situés place Georges Clémenceau, propriété de l'établissement SNCF Réseau, par les services du Bureau d'Information Touristique de Beaulieu-sur-Mer. Cette sous-occupation est consentie à titre gracieux par la commune de Beaulieu-sur-Mer. La durée de la convention est de 5 ans à compter de la date d'effet de la convention conclue entre la ville de Beaulieu-sur-Mer et l'établissement SNCF Réseau.

2020 – 35 : Il a été décidé la passation et la signature avec le SICTIAM, sis 1047, route des Dolines à Sophia-Antipolis (06905), d'une convention de maintenance et d'assistance dite « convention de service » du progiciel CIRIL utilisé par une partie des services municipaux. La durée du contrat est de un an renouvelable trois fois par reconduction tacite. Le coût annuel forfaitaire des prestations est de 2544,96 € et il sera révisé annuellement dans les conditions définies par la convention.

2020 – 36 : Il a été décidé la passation et la signature avec la SAS APOJE-LEASYS, sise 60 bd Point du Jour à Saint Laurent du Var (06700), d'un contrat de maintenance portant sur les deux photocopieurs de marque Epson installés respectivement à la crèche municipale et au service « droits de voirie et de stationnement ». La durée du contrat est de cinq ans. Le coût unitaire H.T. des copies « N&B » est de 0,0052 et celui des copies « couleur » est de 0,045 €.

2020 – 37 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société PINK ORGANISATION, sise 220, avenue de Fabron à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur l'organisation d'une déambulation lumineuse « Blanc Féérique » le mercredi 9 décembre 2020 à 18h, dans les rues de la commune. Le montant forfaitaire des prestations est de 2800€ HT, soit 2954€ TTC.

2020 – 38 : Il a été décidé la passation et la signature, avec chaque société désignée ci-dessous, d'un contrat intitulé « référencement traiteur » portant sur l'utilisation par ces derniers des Salons de la Rotonde de Beaulieu lors de la location de ce bien :

- la société LENOTRE SA sise Z.I de l'Argile – lot 37 – 06370 Mouans-Sartoux,
- la société GIRY TRAITEUR sise 15, Bd Carnot 06400 Cannes,
- la société DE BOUCHE EN BOUCHE, sise 5450 RD 2085 – Les jardins du Sinodon n°16 – 06330 Roquefort-les-Pins,
- la société DAVID GUEZ sise 111, route de Laghet 06340 La Trinité,
- la société SAVEUR & PRESTIGE, sise 36, Bd Marinoni 06310 Beaulieu-sur-Mer,
- la société PAVILLON TRAITEUR, sise 340, chemin du Puits du Plan 06371 Mouans-Sartoux.



La durée du contrat est de un an, renouvelable deux fois par reconduction tacite.

2020 – 39 : Il a été décidé la passation et la signature avec la SAS SACPA, sise 12, place Gambetta à Casteljalous (47700), d'un contrat portant sur la capture, le ramassage, le transport des animaux divagants, blessés, dangereux ou décédés sur la voie publique et leur accueil en centre animalier durant les délais légaux de garde. La durée du contrat est de un an renouvelable trois fois par reconduction tacite et il prendra effet à compter du 1er janvier 2021. Le coût forfaitaire annuel est de 5202,77 € H.T.

2020 – 40 : Il a été décidé la cession au garage SARL ANGELO, sise 10 bis, rue Martin Seytour à NICE (06300) de deux véhicules municipaux, âgés de plus de 18 ans et n'étant plus en état de fonctionner et dont le coût des réparations est disproportionné par rapport à leur valeur vénale, respectivement un utilitaire de marque PEUGEOT Boxer, immatriculé 701 AMJ 06 et un utilitaire de marque RENAULT Master, immatriculé 975 AYD 06. Le montant de la cession du véhicule de marque PEUGEOT Boxer, immatriculé 701 AMJ 06, est de 150 € et celui de de marque RENAULT Master, immatriculé 975 AYD 06 est de 300 €.

2020 – 41 : Il a été décidé la passation et la signature, avec les clients ci-dessous, des contrats de location des Salons de la Rotonde de Beaulieu suivants :

- Période du 02 juin 2021 – Agence La Maison by GTS sise 742, route de Grenoble à Nice (06200) – montant de la location de 4400 € TTC,
- Période du 09 janvier 2021 – Madame Asmaa ETTAGHOUTI et Monsieur Yilmaz TIRAS domiciliés au 30, Bd Pierre Sola à Nice (06300) – montant de la location de 3500 € TTC,
- Période du 11 septembre 2021 – Monsieur Julien TROMPILLE domicilié au 29, rue Delandine à Lyon (69002) – montant de la location 5500 € TTC.

2020 – 42 : Il a été décidé la passation et la signature d'un contrat d'abonnement de places de football, saison 2020/2021, respectivement avec le club de l'AS MONACO FC, sis Stade Louis II – 7, avenue des Castelans. La durée de ce contrat, portant sur 2 places par match à domicile, est de un an. Le montant forfaitaire annuel des prestations est de 704,00 € TTC.

2020 – 43 : Considérant que la SCI LA HAUT a saisi, par voie de référé, le Tribunal Judiciaire de Nice afin qu'un expert judiciaire soit désigné pour se prononcer sur le désenclavement et l'accès des véhicules des parcelles cadastrées situées section AB n°122 et n°181 appartenant à ladite société et considérant que la commune a été assignée en justice du fait qu'elle est propriétaire de la parcelle limitrophe cadastrée section AB n°123, ainsi que du chemin piétonnier situé sur le domaine public communal, il a été décidé d'ester en justice et de confier la défense des intérêts de la ville à Maître Jérôme LACROUTS, inscrit au Barreau de Nice, ayant son cabinet au 21 Boulevard Dubouchage, 06000 Nice.

AR PREFECTURE

006-210600110-20201208-01-DE  
Reçu le 10/12/2020



2020 – 44 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association « OPERATION », ayant son siège social : 1835 route de saint Laurent 06610 LA GAUDE, une convention portant sur la représentation, courant de l'année 2021, de quatre concerts lyriques. Le montant forfaitaire des prestations est de 7.200 euros TTC. La durée de la convention est de 1 an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX